

Dispositif d'appel à projets du Beauvaisis

1. Préambule

Le pôle Rev'Agro est un écosystème innovant réunissant les acteurs experts dans le domaine de l'agrobusiness sur le territoire du Beauvaisis.

Soutenue par la Région Hauts-de-France, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis s'est entourée d'UniLaSalle, d'Isagri, d'Agco, de Gima et du Cétim pour créer ce pôle, aux objectifs ambitieux.

Dans l'objectif de favoriser l'émergence de projets innovants et la création d'entreprises dans le machinisme, le numérique et la technologie agricole, l'Agglomération du Beauvaisis a mis en place un dispositif d'Appel à Projets innovants (possibilité de gagner jusqu'à 10 000 € de dotation).

Le présent règlement précise les objectifs et le fonctionnement de la dotation qui s'impose à tout membre ou personne qui concourt à son fonctionnement, et à tout porteur de projet déposant candidature.

2. Objectifs de l'appel à projets

Cet appel à projets du Beauvaisis est un dispositif d'accompagnement, qui, à terme, a pour but de :

- Créer des liens dans le secteur agricole sur ces nouvelles technologies
- Augmenter la visibilité du projet
- Attirer des talents sur le territoire pour leur implantation et créer une dynamique partenariale avec les entreprises locales

Le présent appel à candidature s'adresse aux entreprises, mais également tout porteurs de projets (individuel ou en groupe) qui veulent tester, en condition réelle ou en interaction avec les partenaires du Pôle, sur une période comprise entre 3 et 12 mois, une solution innovante (faisabilité industrielle, rentabilité, adaptation du produit aux besoins des utilisateurs...) répondant de manière privilégiée aux thématiques prioritaires du machinisme agricole, du numérique agricole et de la technologie agricole.

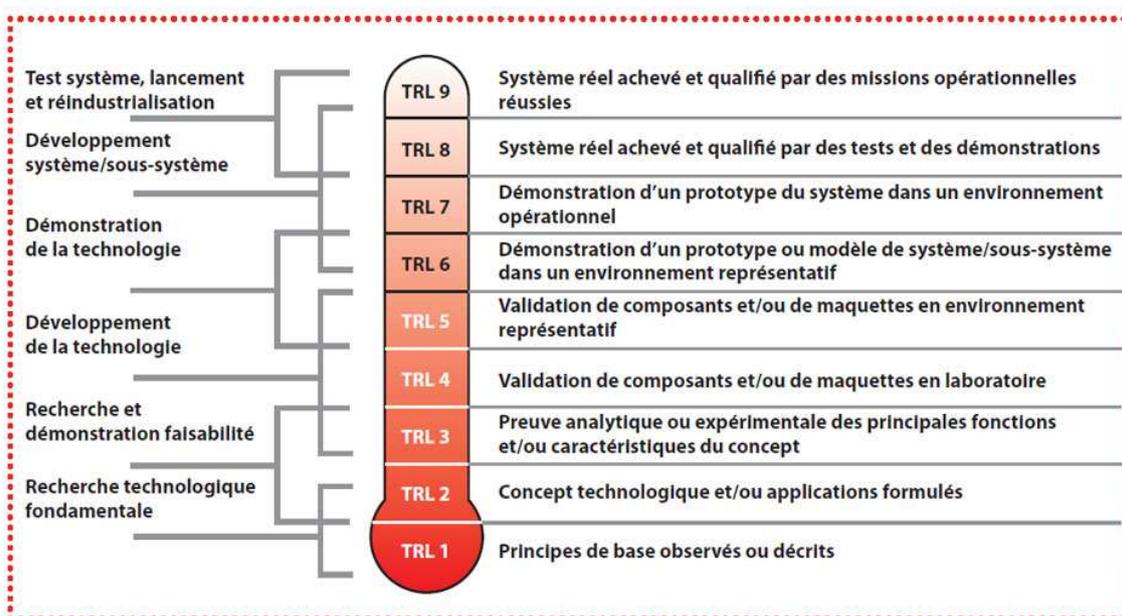
L'Agglomération souhaite par ailleurs que **ces innovations, porteuses de valeur ajoutée et d'emplois, bénéficient pleinement au territoire et contribuent à diffuser l'esprit d'innovation et l'ancrage de ces projets sur le Beauvaisis.**

Grâce à cet appel à projets, chaque acteur du Beauvaisis a ainsi l'opportunité de devenir laboratoire d'expérimentation en accueillant et en accompagnant les projets sélectionnés. Chaque candidature devra donc mettre en avant la volonté de s'associer à un acteur du territoire (collectivité, association, entreprise privée ou public, établissement de formation,..) qui accompagnera le déploiement du projet. Autrement, pour une entreprise déjà en place (ou en création), chaque candidature devra motiver sa volonté de venir s'implanter sur le territoire si cette dernière n'a pas pour projet de s'associer à un acteur du Beauvaisis.

3. Eligibilité des projets

3.1. Phase de développement

Les projets seront éligibles en fonction de leur phase de développement : Ils devront correspondre dans l'échelle TRL de recherche technologique pour l'industrie, aux échelons de 5 à 9. Les projets éligibles seront donc en phase de validation de la technologie dans un environnement représentatif jusqu'à la validation du système dans un environnement réel.



Source : « Quelques explications sur l'échelle des TRL d'après le plan stratégique de recherche & technologie de défense et de sécurité - dga 2009 »

Cette phase de validation doit notamment permettre d'approuver:

- L'efficacité du produit/service
- La praticité du produit/service
- Les améliorations techniques du produit/usure
- La durabilité du produit/service *in situ*
- Les risques liés à l'industrialisation
- La concertation et l'aide à l'usage
- ...

3.2. Thématique

Pour être éligibles, les projets devront répondre à au moins une de ces trois thématiques :

- machinisme agricole
- numérique agricole
- technologie agricole

3.3. Lien avec l'écosystème du Beauvaisis

Comme il a été inscrit précédemment, pour maximiser ces chances d'être sélectionné, chaque candidat devra indiquer sa volonté de créer une dynamique partenariale avec un acteur du Beauvaisis ou/et motiver sa volonté de s'implanter à terme sur le territoire.

3.4. Dépenses éligibles

- Seules sont éligibles au versement de cette dotation les dépenses de fonctionnement et d'investissements spécifiques au projet. Elles seront précisées dans les conventions de financement et doivent s'inscrire dans les catégories suivantes :
 - les dépenses liées à l'établissement de la faisabilité du projet (technique, juridique, financière et commerciale)
 - les dépenses liées à la réalisation/conception d'un démonstrateur ou d'un prototype
 - les prestations techniques sous-traitées
 - les dépenses liées à l'évaluation dans la mesure où elles répondent aux exigences du protocole
- Ne sont pas éligibles, les dépenses liées aux déplacements, à la rémunération, aux frais d'impression, de communication, de réception, engagés par le porteur et ses partenaires autour de la solution innovante expérimentée. Les équipements informatiques génériques ne sont pas éligibles. Les dépenses sont déclarées en euros et hors taxes.
- Les dépenses n'ont pas été effectuées avant que la demande d'aide ait été soumise.

NB : il sera indiqué dans un des chapitres suivants que le lauréat s'engage à fournir un bilan (moral et financier) de l'opération financée au maximum dans les trois mois suivant sa réalisation afin de rendre compte de son déroulement et de l'utilisation de l'aide accordée.

3.5. Complétude du dossier

Afin de pouvoir être éligible, le dossier de candidature devra être complet et présenter l'ensemble des éléments demandés dans le paragraphe suivant.

4. Documents attendus

Chaque candidat devra fournir à minima une **fiche résumé du projet** (Recto feuille A4) , une **présentation** de type Power Point (réutilisable en cas d'une présentation orale) et un **business plan sous format Word** comprenant notamment :

- ✓ Présentation du/des porteur(s) de projet (merci de préciser vos coordonnées, comprenant notamment votre adresse postale)
- ✓ Description du projet
- ✓ Environnement du projet
- ✓ Méthodologie/Stratégie utilisée & plan d'actions sur les 18 mois à venir
- ✓ Modèle économique (budget prévisionnel, plan de financement, viabilité économique, potentiel de création d'activité économique ...)
- ✓ Quels sont vos besoins et sur quelles dépenses la dotation ferait l'objet ?
- ✓ Partenariats actuels (ou envisagés) avec un acteur du Beauvaisis ou/et démarche d'implantation sur le territoire

Il est également possible pour le(s) porteur(s) de projet de compléter ces supports par des documents plus détaillés (recherches bibliographiques, vidéos, fichier Excel pour la partie économie...) pouvant intéresser le comité de sélection.

Ces documents devront respecter les modalités de remise de dossier ci-après.

5. Modalités de remise du dossier de candidature

Les dossiers de candidatures devront être envoyés avant la date butoir fixée **au 10 Mai 2019** à minuit. Les documents devront être envoyés à l'adresse mail suivante : revagro@beauvaisis.fr.

Chaque document envoyé devra être nommé de la manière suivante :

« NOM DU PROJET_NOM DU DOCUMENT_THEMATIQUE* »

*Machinisme agricole ou numérique agricole ou technologie agricole

Ces documents devront être envoyés, soit en un seul envoi, soit par plusieurs envois en gardant le même objet.

En cas de problème, les candidats devront appeler l'assistance téléphonique au 03 44 15 68 38 ou envoyer un message à l'adresse revagro@beauvaisis.fr

6. La sélection des lauréats

A la clôture de l'appel à projets, plusieurs étapes vont se succéder :

6.1. Examen des dossiers :

Présélection des dossiers par un comité d'experts**, sur la base du dossier écrit. L'ensemble des documents et données fournies par le candidat feront office d'un accord de confidentialité entre les différents membres du jury de ce comité de sélection.

** Le comité d'experts est notamment composé de personnalités qualifiées indépendantes et de représentants de Rev'Agro.

En cas de difficultés à départager les candidats, le comité de sélection pourra éventuellement inviter les porteurs de projet à une présentation orale.

6.2. Annonce de la décision du comité de sélection

Dès l'examen des dossiers écrits, les candidats dont le projet n'est pas retenu seront avertis de leur non-sélection.

Pour les lauréats, l'annonce de la décision d'octroi de la dotation leur sera envoyée par courrier où seront précisées les conditions dans lesquelles la dotation leur sera remise.

6.3. Informations complémentaires sur les lauréats

Des informations complémentaires sur les porteurs du projet et le projet lui-même peuvent être demandées. Dans le cadre d'un projet collaboratif, des lettres d'intention pourront être demandées.

7. La dotation octroyée aux lauréats

7.1. Montant et autres bénéficiaires

Parmi les candidatures soumises, les projets sélectionnés recevront chacun une dotation de maximum 10 000 € selon la maturité des projets et l'intérêt pour le territoire. Ce montant intègre un bonus de 3 000 € pour les entreprises déjà implantées sur le Beauvaisis ou avec un projet d'implantation sur ce territoire.

Il sera proposé à chaque lauréat, la possibilité d'intégrer un incubateur (ou accélérateur). Le lauréat pourra bénéficier de 6 mois d'hébergement et d'accompagnement gratuit au StartLab.

Chaque lauréat pourra, s'il le souhaite, bénéficier d'un mentoring d'un partenaire du pôle sur une durée comprise entre 3 et 12 mois avec un accès à l'écosystème des partenaires dans l'innovation agricole : AGCO, GIMA, CETIM, Agrilab et ISAGRI par le biais du pôle Rev'Agro. Vous trouverez en annexe n°1 une carte représentative de cet écosystème.

7.2. Versement des aides

Le versement de l'aide se fera en trois fois : 40% ab initio, à la signature de la convention de financement, 30% lors du jalon intermédiaire (à définir dans la convention financière) et 30 % au solde.

7.3. Engagements des lauréats

Dès le versement de la dotation, chaque lauréat s'engage à :

- ✓ Faire état du concours financier de la communauté d'agglomération du Beauvaisis pour l'opération subventionnée sur tout document destiné au public (affiche, flyer, dépliant, site internet, programme ...) en y apposant a minima le logo de Rev'Agro.
- ✓ Autoriser le Pôle à communiquer sur le projet ou l'entreprise lorsque ces informations ne seront plus confidentielles : pour cela, il sera demandé de Fournir un résumé de présentation du projet d'une page pour communication aux médias et au grand public.
- ✓ Fournir un bilan (moral et financier) de l'opération au maximum dans les trois mois suivant sa réalisation. afin de rendre compte de son déroulement et de l'utilisation de l'aide accordée.

- ✓ Faciliter le contrôle et la réalisation conforme du projet, par tout agent que la Collectivité aura désigné, par accès à toute pièce justificative des dépenses ou tout autre document jugé utile.
- ✓ Mettre en avant ces intentions mentionnées dans le dossier de candidature (dynamique de partenariat ou/et démarche d'implantation sur le territoire)
- ✓ Fournir les éléments demandés (cf 7.6 Documents à fournir par les lauréats)

7.4. Sanctions

En cas d'exécution non conforme ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la communauté d'agglomération du Beauvaisis des conditions d'exécution du projet, la Communauté d'agglomération du Beauvaisis peut suspendre le versement de la subvention, voire exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre du projet.

7.5. Assurance

Le porteur de projet est réputé avoir souscrit une assurance pour la réalisation de son projet. La communauté d'agglomération du Beauvaisis se réserve le droit de demander une copie de l'attestation d'assurance. En cas d'accident dans la préparation et la conduite du projet, la communauté d'agglomération du Beauvaisis se dégage de toute responsabilité.

7.6. Documents à fournir par les lauréats

Pour tous les lauréats:

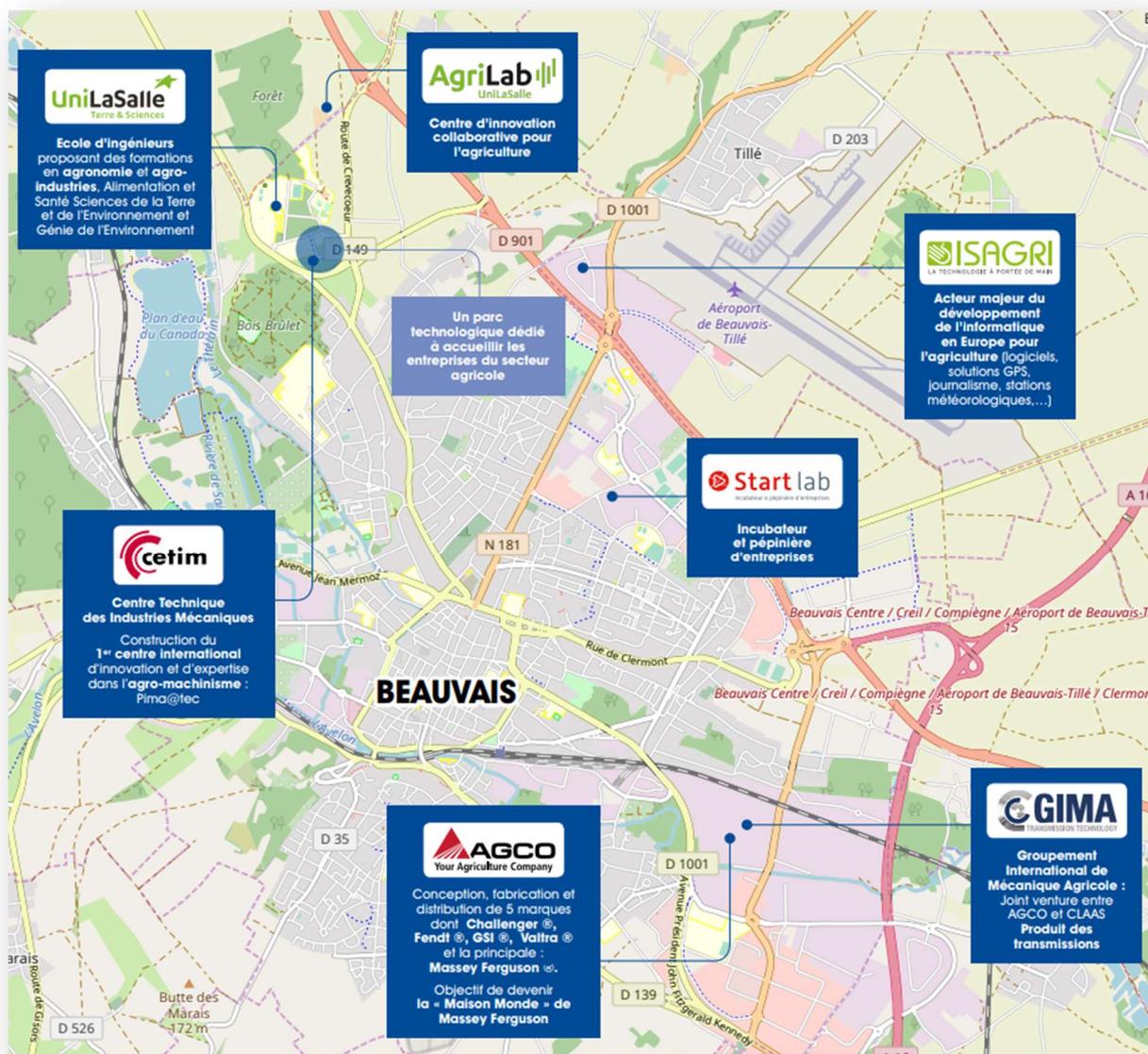
- Copie d'un document (en cours de validité) conforme à l'original permettant l'**identification** de la personne physique (ou représentant la société candidate) => carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour et justificatif de l'adresse du domicile.
- Un **RIB** du porteur de projet ou de la société représentée
- **Le Résumé en une page** pour communication médias et public large (cf annexe n°2)

Pour les entreprises déjà créés :

- Copie d'un **document** (en cours de validité) conforme à l'original **permettant l'identification du représentant légal de l'entreprise**
- **Preuve de l'existence légale** : extrait KBis de moins de 3 mois.
- **Attestation d'éligibilité au regard des régimes d'aides européennes** (respect du plafond selon la règle des minimis) signé par le représentant légal ou toute personne habilitée.
- Pour les filiales de groupe, fourniture d'un organigramme juridique précisant les niveaux de participation (à l'exclusion des sociétés cotées sur les marchés réglementés) et les effectifs de chaque entité (pour les partenaires privés).
- Pour les associations : statuts ou convention constitutive avec la liste des membres du bureau ou du conseil d'administration et extrait du Journal Officiel.

Annexe n°1 :

Carte représentative des membres et outils de Rev'Agro



Annexe n°2 : Résumé en une page pour communication médias et grand public

Ces informations seront demandées lors d'un avis favorable dans le processus de sélection. Elles pourront être utilisées pour communiquer auprès des médias sur votre projet.

Conseils pour le résumé :

- Décrivez dans un fichier Word votre projet en quelques paragraphes précisant notamment :
 - La description générale du projet (technologie,...)
 - Exemple d'usages finaux
 - Innovations ciblées et axes de différenciation
 - Présentation du ou des porteurs de projet
 - Assurez-vous de **ne pas divulguer des informations trop sensibles** ou confidentielles (contrat non encore signé, brevet en cours de dépôt, etc.).
 - Indiquez à la fin les coordonnées d'un contact presse (le plus souvent, les journalistes contactent les porteurs de projet avant d'écrire leur article : indiquer le nom, le numéro de téléphone et l'adresse électronique du contact)
 - **Nous vous conseillons d'insérer dans cette fiche un ou plusieurs visuels afin d'illustrer votre projet et de mieux attirer l'attention du lecteur**
- ⇒ **En déposant cette fiche résumé, vous accordez à l'Agglomération du Beauvaisis et le pôle Rev'Agro, le droit de la diffuser, y compris avec les images, dans le cadre de la communication sur le projet ou le dispositif appel à projets innovation agricole.**